

DELIBERATION 2024.02.11
ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2024.01.04
AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT-COMMUNE
POUR L'ANNÉE 2024

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Cécile MACHUREY, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Jean-Luc VERET, Marie-Claude HOFFNUNG, Pascale CLAUSER, Jean-Bernard MAILLARD, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT, Philippe ONILLON, Marie-Christine DEHLINGER, Marie-Laure PAIN, Jean CHANAL.

Absents excusés - Pouvoir :

Ludovic MAULNY donne pouvoir à Françoise COUTAND
Philippe BERTEMONT donne pouvoir à Cécile MACHUREY
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Absents non excusés :

Houria BADEK
Éric POTIER

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette ».

Madame la Maire propose à l'Assemblée de lui accorder l'autorisation afin de

permettre notamment l'engagement de diverses dépenses d'investissement sur le budget « COMMUNE ».

Il s'agit des Chapitres 20 « Immobilisations corporelles », 21 « immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours » :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	25 %
2031	Frais d'études	10.000 €	2.500€
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	12.000€	3.000€
21311	Hôtel de Ville	30.000€	7.500€
2138	Autres constructions	370.000€	92.500€
2151	Réseaux et voiries	300.000€	75.000€
2152	Installations de voirie	126.000€	31.500€
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de déf.	3.000€	750€
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4.000€	1.000€
2158	Autres installations, mat et outillages tech	5.000€	1.250€
2181	Installations gles. agencem. et amén.	7.000€	1.750€
2183	Matériel bureau et informatique	10.000€	2.500€
2184	Mobilier	3.000€	750€
2315	Autres installations Mat. et Outill. tech.	20.000€	5.000€
2316	Restauration des collections et O.A	13.000€	3.250€
TOTAL		913.000 €	228.250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

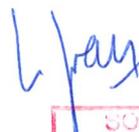
AUTORISE Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément à l'article L.1612-1 du CGCT pour les montants indiqués.

ADOpte à l'unanimité

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 20 février 2024

